



MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 19

Le mot du Maire

Chers habitantes et habitants de Moutier Rozeille,

Je sais que certains d'entre vous sont impatients de recevoir ce bulletin d'information pour être tenus au courant des projets et des actions engagées au profit de notre commune. Je tiens à leur préciser que je fais mon possible, avec mes contraintes familiales et celles liées à la fonction de Maire pour concevoir, rédiger et mettre en page ce bulletin.

Concernant l'aménagement foncier, agricole et forestier, l'enquête publique vient, enfin, d'être lancée. La municipalité, afin de répondre aux interrogations des habitants et de les renseigner en toute transparence, a souhaité centraliser les plans des deux périmètres ainsi que toute la documentation en un seul lieu : La salle François TABARD. Une permanence est assurée les jours ouvrés par le personnel de la mairie et les élus. Un photocopieur a été installé afin de permettre à chacun de repartir avec tous les plans et documents nécessaires lui permettant de rédiger ses éventuelles réclamations.

Tout le monde est concerné par l'aménagement foncier, agricole et forestier ! Vérifiez bien l'impact sur vos propriétés ou sur votre environnement et n'hésitez pas à faire part de vos réclamations dans les registres prévus à cet effet. Sans parler du parcellaire et du forestier qui sont de la compétence de la commission, faites part de vos remarques concernant la voirie et les chemins qui sont de la compétence du conseil municipal.

Dès maintenant, la commission travaux du conseil municipal a été mobilisée pour commencer à étudier les réclamations qui sont de son ressort et mener des opérations « terrains ». Les membres de cette commission se réunissent le jeudi soir et se déplacent sur le terrain le samedi après midi pour visualiser les problèmes de voirie, de chemin et d'accès. Si vous les rencontrez, je vous demande de leur réserver le meilleur accueil.

Actuellement, la communauté de communes engage des réflexions sur la mutualisation des services (Equipements, communication, ingénierie, éclairage publique, école et petite enfance, patrimoine, sécurité incendie....) et le rapprochement avec la communauté de communes du plateau de Gentioux.

Le tri sélectif peut coûter très cher, aussi, il vous est demandé de bien respecter les consignes indiquées sur les sacs jaunes et en cas de doute, de mettre vos déchets dans les containers habituels. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des agents de la communauté de communes.

Le point sur les travaux de la commune :

Notre église est désormais aux normes électriques, le vestiaire de l'employé communal est en cours d'achèvement, l'accessibilité de la mairie avec la construction d'une véranda sera prochainement finalisée, les fenêtres du premier étage ont été remplacées durant l'été, la séparation école-mairie est opérationnelle, le chantier de la gare est achevé et le mur de soutènement de la mairie a été réparé.

Concernant la traversée de La Clide, toutes les propositions que nous avons faites n'ont pas été retenues pour des raisons de sécurité ou pour respecter les normes. Ne reste plus que l'installation de radars pédagogiques. Si cette opération est concluante, elle pourra être étendue dans d'autres traversées notamment la traversée de Côte Ribière.

Concernant le devenir de nos écoles, j'ai beaucoup d'incertitude avec le passage de la semaine à cinq jours. Cette réforme va entraîner une augmentation de 20% des charges de fonctionnement et je ne sais toujours pas si nous allons recevoir une compensation. Cette mesure devant être appliquée dès la rentrée 2013, la construction budgétaire risque d'être problématique.

Pour la cantine, nous avons de plus en plus d'arriérés de règlement. Cette situation est inadmissible. On peut, exceptionnellement, par négligence ou par souci financier avoir un peu de retard, mais ne pas régler les factures risque de pénaliser le bon fonctionnement de notre petite structure.

Pour terminer, je puis vous assurer de toute l'implication et de tout l'enthousiasme du conseil municipal dans les affaires de la commune et aussi dans la finalisation de l'aménagement foncier, agricole et forestier.

*A bientôt, votre Maire
Jean Paul BURJADE*

Conseil municipal du mardi 26 juin 2012

1) Modifications budgétaires pour régularisation :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de notre trésorier municipal et les soumet à l'approbation du conseil. Après échanges, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces diverses modifications budgétaires.

2) Décision concernant les travaux de voirie :

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de travail est prévue le 10 juillet à 15H00 en Mairie concernant le devenir des traversées de La Clide et de Côte Ribière. Il souligne qu'il est donc urgent d'attendre pour les travaux de voirie prévus devant la clinique et invite les conseillers qui peuvent se libérer à participer à cette réunion.

3) Disponibilités pour une opération de point à temps :

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de donner leurs disponibilités pour aider à la réfection des routes de la commune par une opération « point à temps » du mardi 03 au jeudi 05 juillet inclus. Un conseiller par demi-journée serait nécessaire.

4) Questions diverses :

➤ Déplacement scolaire vers les bibliothèques

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'entériner la prise en charge des frais de déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles du réseau départemental. Comme par le passé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge ces frais.

➤ Demande d'attribution de numéros pour diverses habitations.

Après échanges, le Conseil, à l'unanimité, décide des attributions suivantes :

- N°5 Propriété Laurent LHERITIER, section N°AI 98, sise à Larbre
- N°18 Propriété BONIFAS-DECOURTEIX, section AC 205, sise à Les Brugerettes
- N°3 Propriété CHIPPINGTON, section AN184, sise à La Langogne
- N°1 Propriété DROUET, section AO 03, sise à La Langogne
- N°3 Propriété BRUNIER, section AC 103, sise à Forest
- N°8 Propriété VARENNE, section AZ 35, sise à Lachaud
- N°1 Propriété FAYOLLE, section BE 0006, sise à Le Thym
- N°2 Propriété FAYOLLE, section BE 0030, sise à Le Thym

➤ Aménagement foncier, agricole et forestier

Deux dates importantes, le 28 juin à 10H00 en mairie, réunion préparatoire avec les maires des trois communes concernées et le 03 juillet à 14H00 dans la salle des fêtes, réunion de la commission d'aménagement foncier, agricole et forestier.

➤ **Amende de police**

Monsieur le Maire propose d'employer le montant des amendes de police qui est de 265€00 à la réalisation de travaux de mise en sécurité sur la voirie.

➤ **Electricité église – Mise en conformité**

L'entreprise FAURE n'ayant toujours pas réalisé les travaux de mise en conformité, Monsieur le Maire précise qu'il a mandaté l'entreprise DAMBAS.

Conseil municipal du mardi 10 juillet 2012

1) Décision concernant l'aménagement foncier, agricole et forestier :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de la commission d'aménagement foncier de Moutier Rozeille sur les deux périmètres (Classique et routier). Il donne, ensuite, à voir les plans au 1/5000^{ème} des chemins puis demande alors aux conseillers de se prononcer. A l'unanimité :

- Approbation des modifications de la voirie du périmètre dit « classique »
- Approbation des modifications de la voirie du périmètre dit « routier »
- Acceptation des travaux connexes du périmètre dit « classique »

Le coût estimatif des travaux s'élève à 921 354 € HT dont :

- 187 766,40 € en travaux parcellaires
- 475 931,60 € en travaux de voirie (Chemins ruraux)
- 58 204,80 € en travaux de clôtures agricoles le long des chemins
- 6 440,00 € en plantation de haies
- 193 011,20 € d'implantation et suivi de chantier, d'imprévus et en honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Conseil Général : 368 542 € (40%)
- Subvention européenne : 368 542 € (40%)
- Participation financière de la commune : 184 270 €
- 180 585,38 € de TVA à 19,6% sur l'ensemble des travaux à la charge de la commune avant récupération partielle par le FCTVA.

- Acceptation des travaux connexes du périmètre dit « routier »

Le coût estimatif des travaux s'élève à 921 354 € HT dont :

- 52 833 € en travaux parcellaires
- 170 171 € en travaux de voirie (Chemins ruraux)
- 22 122 € en travaux de clôtures agricoles le long des chemins
- 27 940 € en plantation de haies

- 72 363 € d'implantation et suivi de chantier, d'imprévus et en honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention du Conseil Général et européenne : 100% des dépenses.

2) Décisions relatives aux traversées de La Clide et de Côte Ribière :

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie sont envisagés par le conseil général sur la traversée de Côte Ribière aussi concernant les travaux de voirie :

- Le projet de déplacement d'un poteau téléphonique est abandonné.
- Le projet de création d'un fossé en haut du village des Brugerettes est accepté.
- Le projet de poursuite du busage du fossé situé devant la clinique est abandonné.
- La sécurisation du croisement entre La Clide et l'entrée de la route de la vallée est maintenue.

3) Remplacement de la Secrétaire de Mairie :

Afin de pouvoir procéder au remplacement de la secrétaire de mairie pendant la période des congés annuels, Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter une personne qui effectuera 20H00 par semaine (contrat contractuel). La rémunération se fera à l'indice brut 297, majoré 308. Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter Madame Annie GESSET.

4) Indemnité de deuxième Adjoint

Monsieur le Maire demande à Monsieur Marc MESSELIER, deuxième adjoint de quitter la salle, puis propose au conseil municipal de rétablir l'indemnité d'adjoint à compter du 01 août 2012. Ce dernier étant à nouveau entièrement disponible pour assumer ses fonctions (comme en témoigne sa participation aux travaux d'entretien de voirie et la surveillance du chantier de l'église), le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

3) Questions diverses:

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire remercie les conseillers qui se sont investis pour l'opération « Point à temps » qui a permis à moindre coût de réparer une partie des routes communales fortement endommagées par les rigueurs de la dernière saison hivernale. Une autre opération pourrait être envisagée à l'automne en fonction du budget.

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur divers dossiers :

Les travaux concernant la mise aux normes électriques de l'église vont commencer, le remplacement des fenêtres du premier étage de la mairie est prévu au cours de

l'été, le dossier concernant les biens de section est en instance à la Préfecture, la reprise des caniveaux de la cour de récréation sera réalisée au cours de l'été et la signature d'une convention avec la mairie de Felletin pour le centre aéré n'est pas envisagée.

Autre nouvelles :

Le RPI verra le départ de deux professeurs des écoles et un article sur Moutier Rozeille est à paraître dans le journal « La Montagne ».

Conseil municipal exceptionnel du 23 juillet 2012

Suite à la non acceptation, par la commune de Saint Pardoux le Neuf, de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes de l'aménagement foncier, agricole et forestier du périmètre dit « routier », le conseil municipal a été réuni en urgence. Afin de ne pas retarder, voire de bloquer le processus de « remembrement », Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'assurer cette maîtrise d'ouvrage en prenant l'hypothèse que la commune de Saint Pardoux le Neuf accepte de nous la déléguer. Les conséquences financières pour la commune pourraient être le financement de la TVA en attendant le reversement du FCTVA, soit un différentiel de 500€. Le conseil municipal accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage si elle nous est déléguée.

Conseil municipal du mardi 02 octobre 2012

1) Aménagement foncier, agricole et forestier :

Monsieur le Maire expose, à l'ensemble des conseillers, les dispositions prises pour informer les propriétaires du déroulement de l'enquête publique. A savoir, panneaux dans tous les villages (45), distribution d'un avis à la population et article dans « La Montagne ». Il souligne la nécessité de tenir une permanence pendant toute la durée de l'enquête publique et propose l'organisation suivante :

09H00 à 12H00 : Surveillance de la salle par Madame Bernadette MOJAL et/ou par un élu

14H00 à 17H00 : Surveillance de la Salle par Madame Annie GESSET

Les permanences des deux samedis seront assurées par les élus.

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités de fonctionnement de cette permanence et propose la signature d'un contrat pour 15H00 par semaine du 05 novembre au 07 décembre inclus, avec rémunération à l'indice brut 297, majoré 308, pour s'assurer les services de Madame Annie GESSET. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2) Radars pédagogiques de La Clide :

Une commission s'est réunie fin août, sur site, en présence des représentants de l'état, du conseil général, de la gendarmerie et d'élus. La création d'un rond point, comme la suppression du « tourne à gauche », ne sont pas envisageables pour des raisons techniques et de sécurité. Il nous a été proposé la mise en place de deux radars pédagogiques. Un au niveau du petit Vatel dans le sens Aubusson-Felletin et un au niveau de la montée au bourg dans le sens Felletin-Aubusson. L'installation et le raccordement au réseau d'éclairage public sont à la charge de la commune. L'acquisition des radars pour un montant approximatif de 4000€ est susceptible d'être subventionnée en 2012 à hauteur de 75% du montant hors taxes. Le Maire précise qu'il n'a pas encore de devis concernant le raccordement. Après échanges, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents utiles à ce projet.

3) Illumination de l'église et travaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers du résultat de l'étude fournie par le SDEC et du montant estimatif des travaux :

Travaux d'aménagement et de raccordement à l'éclairage public pris en compte *a priori* par le SDEC (9 454,13 € TTC).

Fournitures, pose et réglage de nuit à supporter par la commune (20 308,43 € TTC). Considérant que cette opération n'a pas été inscrite au budget 2012, que le coût des travaux est conséquent et que notre trésorerie est fragile suite à l'effondrement du mur de soutènement de la mairie, Monsieur le Maire propose de reporter éventuellement cette opération sur le prochain budget. Un débat a lieu entre les élus sur la nécessité de réaliser véritablement ces travaux.

Monsieur le Maire soumet donc au vote la réalisation de ces travaux sur les prochains exercices budgétaires de la mandature.

A la majorité des conseillers, le projet est abandonné.

Par contre, soucieux de préserver notre patrimoine, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire qu'un devis soit réalisé par le Lycée des Métiers du Bâtiment pour la réalisation de huit bancs à l'identique des derniers acquis en remplacement des chaises « vieillissantes » et qu'une étude soit menée pour empêcher l'accès des oiseaux dans l'église.

4) Contrat adhésion ASSEDIC pour le personnel :

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat d'adhésion réversible à l'assurance chômage pour le personnel non titulaire et non statutaire. L'autorisation est accordée à l'unanimité.

5) Attribution d'un numéro d'adresse :

L'entreprise PAGO (Ambulance Fabien) achève la construction de sa chambre funéraire et demande l'attribution d'un numéro de voirie. Monsieur le Maire propose l'attribution du numéro **15**. Cette attribution est accordée à l'unanimité.

6) Utilisation FDAEC pour travaux de voirie :

Monsieur le Maire propose d'affecter le FDAEC aux travaux de voirie. Il propose au conseil municipal d'utiliser son montant de 3 860€ à la sécurisation du carrefour entre la route de la vallée et la Clide, à la création d'ouvrage d'eaux pluviales dans le secteur de Côte Ribière- Les Brugettes et à des travaux d'amélioration des chaussées communales par la pose d'enrobé. L'ensemble de ces travaux s'élèverait à 10 350,42 € HT. Après échange, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

7) Questions diverses :

Réalisation d'un emprunt :

Monsieur le Maire évoque au conseil municipal la situation communale au niveau de la trésorerie. Les investissements réalisés au 01 octobre 2012 s'élèvent déjà à 86 782,89 €. Il rappelle que le budget communal avait été équilibré avec un emprunt de 29 500€. Il précise que cet emprunt doit être réalisé afin de pouvoir assumer les dépenses conséquentes, qui ont été réalisées dans l'urgence, dues plus particulièrement aux effondrements du mur de soutènement de la mairie « côté école » et de celui du cimetière (l'ensemble de ces travaux a été estimé à environ 61 000 €).

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt et à signer tous les documents utiles.

Lavoir du centre bourg :

Monsieur le Maire, sur proposition de plusieurs conseillers, précise qu'un ancien lavoir et/ou abreuvoir situé dans le bourg mériterait d'être restauré. Il propose de se rapprocher de l'association Bâti et Savoir- Faire en Limousin (BSF) ainsi que du LMB pour leur proposer le site comme chantier de formation en pierre sèche.

Une intervention de l'association BSF auprès des habitants (1 journée) est possible. Cette intervention permettrait de sensibiliser les habitants à la technique de la « pierre sèche » et à la préservation du patrimoine. Cette intervention (*formation sur site*) aurait un coût d'environ 400 € maximum pour la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette opération sur le prochain budget.

Information sur la Clinique de la Croix Blanche

La clinique de la Croix Blanche, située sur le territoire de la commune, est incontournable pour les habitants du Sud Creusois. Elle a fait de réels efforts, supportés en grande partie par l'ensemble des salariés, pour tendre vers un retour à l'équilibre financier. L'Agence régionale de santé investit presque deux millions d'euros pour la réalisation des travaux de désenfumage (imposés par la commission de sécurité) et l'accueil d'un scanner (dans le cadre du Groupement de coopération sanitaire) qui permettra à la clinique d'être plus attractive et répondre, ainsi, à une demande incontournable des professionnels de la Santé.

A noter que la fréquentation du service des urgences est en nette progression et que de nouvelles offres sont en train d'émerger.

Conseil municipal extraordinaire du jeudi 11 octobre 2012

Remplacement adjoint technique (cantine –école)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame MAUFUS Lysiane est en arrêt de travail pour une durée de 15 jours et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement en urgence. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter une personne pendant cette durée. Après échanges, le conseil municipal autorise Le Maire à procéder au recrutement utile à ce poste.

Monsieur le Maire propose Madame Katie TRONCHE, demeurant sur notre commune et qui est disponible immédiatement.

Le conseil municipal décide de rémunérer cette personne à l'indice brut 297, majoré 308(à temps plein) et de plus autorise Monsieur le Maire à renouveler si nécessaire ce contrat pour la durée d'indisponibilité de Madame MAUFUS.

La vie de la commune

Depuis le dernier Moutier Rozeille infos, nous avons la joie de vous annoncer :

La naissance de Louis DECOURTEIX le 08 septembre 2012 au foyer de Cécilia et Denis, habitants des Brugerettes

A la famille, nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur pour Louis !

Nous déplorons aussi, les décès de :

Monsieur André TARNAUD, de « Bordessoule », le 21 juin 2012,

Monsieur Daniel DARGENDEIX de « Les Bussières », le 26 juin 2012,

Monsieur Raymond PAUFIQUE, de « Larbre », le 13 août 2012.

A leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

Les axes d'effort et de réflexion du conseil municipal

- **Aménagement foncier, agricole et forestier**
- **Préparation du budget 2013 en anticipant sur celui de 2014**

Les associations de la commune

❖ Anciens élèves de l'école de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Gisèle ROUSSET au 05 55 66 82 25

Félicitation à la nouvelle présidente et bon courage !

❖ Les artistes de La Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Rose NABLANC au 05 55 83 84 05

❖ RANDO NATURE :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

Activités à venir :

Randonnée le troisième dimanche de chaque mois, contacter le président pour connaître la destination. Participation : 2€00

❖ TOPGYM :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

Les séances ont lieu le lundi soir à 18H15 dans la salle des fêtes. (Hors vacances scolaires). L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.

Venez essayer, les premières séances sont offertes.

❖ ACCA :

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAUDAUD au 05 55 66 36 34

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : Le président, Monsieur Philippe ESTERELLAS au 09 53 20 34 42

❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Pour contacter votre maire

Sur rendez vous : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10H00 à 12H00.

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr> Case « Contact »